

DOSSIER D'INSCRIPTION PREPA DROIT 2019 - 2020



IPRASUP - 44 Allées de Tourny -
33000 Bordeaux
05.57.88.62.45
06.60.20.22.16



FORMULES D'ENCADREMENT

| | | | |
|--|---|-------------------------------------|---|
| Stage Préparation aux Etudes de Droit | Semaine du 02 au 06 septembre 2019 <input type="checkbox"/> | | |
| Encadrement L1 | Annuel <input type="checkbox"/> | Semestriel <input type="checkbox"/> | Option Prépa Sciences Po <input type="checkbox"/> |
| Encadrement L2 | Annuel <input type="checkbox"/> | Semestriel <input type="checkbox"/> | |
| Encadrement L3 | Annuel <input type="checkbox"/> | Semestriel <input type="checkbox"/> | SEMESTRE 1 Parcours : _____ TD 1 : _____ TD 2 : _____ |
| Encadrement M1 | Annuel <input type="checkbox"/> | Semestriel <input type="checkbox"/> | SEMESTRE 1 Parcours : _____ TD 1 : _____ TD 2 : _____ |
| | | | SEMESTRE 2 Parcours : _____ TD 1 : _____ TD 2 : _____ |

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tel. _____ Port. : _____
Courriel : _____

SITUATION DE FAMILLE

NOM – Prénom Père : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. _____ Port. : _____

Courriel : _____

NOM – Prénom Mère : _____

Adresse - si différente : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. _____ Port. : _____

Courriel : _____

CURSUS ANTERIEUR

| Année | Classe ou formation suivie | Lieu |
|-----------|----------------------------|------|
| 2018/2019 | | |
| 2017/2018 | | |
| 2016/2017 | | |

Dernier diplôme obtenu : _____

Mention obtenue : _____ Lieu : _____

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute inscription à IPRASUP est conditionnée au déroulement d'un entretien préalable avec la Direction de L'Institut et/ou les responsables pédagogiques en charge des Départements Droit et Sciences Po. En cas d'impossibilité de la part du candidat ou de ses parents (éloignement géographique, raisons professionnelles), un entretien téléphonique est proposé dans l'attente de la formalisation de l'inscription.

Toute inscription est confirmée dès son acceptation, notifiée à l'issue de l'entretien préalable, et la remise des pièces du dossier (bulletins scolaires ou résultats universitaires, copies d'examens, photo d'identité et chèque de pré-inscription).

Aucune inscription définitive ne peut être enregistrée pas téléphone, fax ou mail.

Afin de garantir le sérieux des formations dispensées, la Direction se réserve le droit de refuser toute inscription en cas d'absence de motivation du candidat.

Le choix du mode de règlement financier, en totalité ou par paiement échelonné (3, 5 ou 10 versements), est proposé lors de l'entretien préalable, puis confirmé lors de l'inscription définitive.

GARANTIES IPRASUP ET CONDITIONS D'ANNULATION

IPRASUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

- Toute inscription annulée avant le début des cours est intégralement remboursée, déduction faite du montant des frais de pré-inscription.
- Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte après le début des cours, sauf en cas de force majeure ou pour motifs légitimes et impérieux, sur présentation des justificatifs correspondants.
- Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de prise en compte de l'annulation est celle de la réception de la demande. Aucune annulation ne sera reçue par téléphone, fax ou mail.
- La non-présentation de l'étudiant le premier jour des cours ou une absence prolongée ne peuvent constituer une annulation réglementaire.
- Le remboursement de l'intégralité des sommes versées à IPRASUP dégage l'Institut de toute responsabilité

REGLEMENT INTERIEUR

IPRASUP impose une obligation de présence aux cours et examens blancs afin de garantir le sérieux des formations dispensées. Toute absence doit être justifiée auprès de la Direction et/ou des responsables pédagogiques des Départements Droit et Sciences Po.

Les étudiants sont tenus d'être respectueux des locaux d'IPRASUP et de la co-proprété.

Les étudiants sont tenus de consulter sur place les ouvrages mis à leur disposition.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts tels que les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'entrée de l'immeuble.

La Direction peut demander l'exclusion d'un étudiant, avec ou sans avertissement préalable, en cas de manquement grave ou répété aux règles de discipline et aux obligations de présence aux cours et examens.

En cas d'exclusion, aucun remboursement des frais d'encadrement ne sera effectué par IPRASUP.

Fait à Bordeaux, le _____

« Lu et approuvé » :

Signature de l'étudiant :

TARIFS DES FORMATIONS

| Formations dispensées | Tarifs TTC |
|-------------------------------------|------------|
| Stage Préparation Etudes de Droit | 390 € |
| Encadrement Annuel L1 Droit | 1890 € |
| Encadrement Semestriel L1 Droit | 985 € |
| Option Sciences Po Bac + 1 | 450 € |
| Encadrement Annuel L2 Droit | 2080 € |
| Encadrement Semestriel L2 Droit | 1080 € |
| Encadrement Annuel L3 Droit | 2200 € |
| Encadrement Semestriel L3 Droit | 1140 € |
| Encadrement Annuel Master Droit | 2400 € |
| Encadrement Semestriel Master Droit | 1240 € |
| | |
| SOUS- TOTAL | |
| DROITS D'INSCRIPTION | + 85 € |
| TOTAL | |

Ayant pris connaissance des conditions générales d'inscription, des garanties de remboursement et conditions d'annulation, et du règlement intérieur d'IPRASUP, je m'engage à prendre en charge, selon les modalités de règlement choisies ci dessous, les frais de scolarité de l'étudiant(e).

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT

Prélèvement : Chèque :

Totalité : (Juillet ou Septembre)

Echelonné : 3 fois (Juillet – Octobre – Février)

5 fois (Juillet – Octobre – Décembre – Février – Avril)

10 fois (Dernier versement au 08 mai 2020)

Le : ____/____/____

A : _____

Merci de joindre au dossier un RIB ainsi que l'autorisation de prélèvement ou l'ensemble des chèques selon le mode de paiement choisi. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Signature du représentant légal :

Signature de l'étudiant :

